



Ploufragan, le 14 Juin 2018



Madame Le Maire

22210 LA CHEZE

Objet : Formation Taupe

Madame Le Maire,

Une convention a été signée entre LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE et la FG DON relative à la gestion des populations de nuisibles.

Nous proposons à l'ensemble de vos administrés une formation **"Les taupes, comment faire ?"** (gratuite car prise en charge dans le cadre de la convention avec votre Communauté de Communes).

Vous trouverez ci-joint, un article à diffuser à votre convenance (bulletin municipal, presse, association, etc ...) afin d'en informer les habitants de votre commune et de recueillir les inscriptions en vue d'organiser des formations dès l'automne 2018.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prions d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Technicienne,

Karine RICHARD

ARTICLE

Les Taupes sont parfois utiles, mais souvent gênantes voire nuisibles.

Il faut donc gérer les populations, mais comment ?

Dans le cadre de la lutte collective contre les taupes, la FGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor), en partenariat avec votre Communauté de Communes, propose une formation technique (gratuite).

Détails de la Formation

🔹 OBJECTIFS

Sur une demi-journée (samedi matin), acquérir les connaissances et la pratique pour pouvoir intervenir chez soi d'une manière autonome et efficace.

🔹 CONTENU DE LA FORMATION

▶ En salle

- La taupe :
 - Biologie
 - Mode de vie
 - Reproduction
 - Alimentation
- Les différents moyens de lutte :
 - Piégeage
 - Appâts
 - Mécanique
 - Chimique
- La nouvelle génération de piège à taupe



▶ Sur le terrain

- Les taupinières
- Les galeries
- Initiation au piégeage
- Démonstration - Conseils

🔹 PUBLIC

Tout public (particulier et professionnel).



🔹 PRESENTATION

Technicien FGDON (Echange de savoir-faire)

PERIODE

- **Automne : entre le 15 octobre et 15 décembre 2018**
Le samedi matin

Inscrivez-vous dès à présent auprès de votre Mairie où des bulletins d'information sont disponibles, ou en nous téléphonant. (Formation incluse dans le cadre de la convention établie avec la Communauté de Communes).

Les lieux des formations seront fixés en fonction du nombre d'inscriptions.

Parlez-en autour de vous.

Deux semaines avant la session de formation, vous serez averti par courrier de la date et du lieu exact de la formation.

